

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le 29 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2015

Présents : M. GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, ESNAULT Marie-Christine, FEREOU Denise, HAMON Marie-Christine, MIOSSEC Catherine, RIFFAULT Katia, SAP Isabelle, MM : GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry, POULAIN Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DOLO Michel à M. HAMON Jean-Pierre

A été nommée secrétaire : M. GUIBERT GAETAN Robert

➤ AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Vente porte-fenêtre
- Modification des statuts de la communauté de commune

➤ AIDE FINANCIERE ACHAT MANUELS SCOLAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal que les programmes scolaires changeant dans toutes les classes en même temps en 2016, l'école va devoir changer tous les manuels scolaires à la rentrée 2016, pour un coût global de 2615 € (30€ par élève de CP-CE1-CE2, 55€ par élève de CM1-CM2). Il propose au Conseil d'aider l'école à acquérir ces manuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la moitié de l'achat et donc d'accorder une subvention exceptionnelle de 1307.5€ à l'école afin d'acquérir les manuels scolaires.

➤ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLASSE DE MER ST-GANTON

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'école de St-Ganton demande une subvention exceptionnelle pour un départ en classe de mer. Cette sortie leur coûtera 182 € par enfant et 2 enfants saintanais sont concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer la délibération 14-2015 votée le 12 mars 2015 qui accorde 10€ par enfant pour une sortie scolaire.

➤ DEVIS ABORDS SALLE DE SPORT

Des devis ont été demandés à différentes entreprises pour réaliser les abords de la salle des sports (enrobé et engazonnement).

	SAABE	PIGEON	EUROVIA	COLAS
Total HT	19 482	16 552.60	21 001.50	20 790
Total TTC	23 378.40	19 863.12	25 201.80	24 948
spécificité		Apport terre végétale compris.		
Proposition complémentaire		Un devis pour grille évacuation des eaux à 565€ HT et 678€ TTC. Soit 20 361.12 € TTC tout compris		

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise Pigeon pour :

- Réaliser les abords de la salle des sports à un tarif de 16 552.60€ HT et 19 863.12€TTC
- Poser une grille d'évacuation des eaux à 565€HT et 678€ TTC

🔗 DEVIS FILET EGLISE

Pour des questions de sécurité, un filet doit être posé à la croisée du transept de l'Eglise. Des devis ont été demandés à deux sociétés :

- Galoger : 5 729 € HT – 6 874.80 € TTC
- ATS : maillage en câble de 0.6mm, filet 100gr/m2 , pour 4 070 € HT – 4 884 € TTC

Mme Isabelle SAP, conseillère municipale, quitte la salle au moment de la discussion et ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de retenir l'entreprise ATS pour un montant de 4070€ HT et 4884€ TTC.

🔗 DEVIS MATERIEL SALLE DE SPORT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une partie du matériel d'aménagement de la salle des sports sera pris en charge par la communauté de communes : tables, chaises, horloges, bancs, casiers...

Il reste l'aménagement du bar à la charge de la commune. Un devis a donc été demandé à Monsieur Claude Partenay pour réfléchir à cet aménagement. Sa proposition consiste à installer un meuble sous évier, un évier avec raccordement, un plan de travail et des étagères pour 633.50 € HT soit 760.20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition de M. Partenay pour un aménagement du bar à 633.50€ HT soit 760.20 € TTC.

🔗 DEVIS PROJECTEUR

Un projecteur de l'Eglise a été l'objet de dégradation, alors qu'il venait juste d'être réparé, le 17 décembre 2015. Des devis ont donc été demandés à deux entreprises pour le remplacer.

	SOCIETE DELING	SOYER ELECTRICITE
Nom	Projecteur PANO	Projecteur GUELL
Lumen	16 800 lm	16 216 lm
Consommation	120 W	114 W
Durée de vie	100 000h (11.4 ans)	130 000h (14.8 ans)
Tarifs HT	363€	348.34€
Tarifs TTC	435.6€	418€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SOYER pour un projecteur à 348.34€HT et 418€ TTC.

🔗 LIGNE DE TRESORERIE CREDIT AGRICOLE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que notre ligne de trésorerie arrive à échéance. Le Crédit Agricole nous propose la reconduction de cette ligne de trésorerie avec les caractéristiques suivantes :

- montant de 50 000€
- frais de dossier à 100 € et une commission engagement de 0.10% soit 50 €
- Taux si utilisation : 1.90%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reprendre cette ligne de trésorerie.

DEMANDE SUBVENTION DETR SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'une partie des travaux de la salle polyvalente serait éligible à une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement de Solidarité Rurale.

L'enveloppe globale des travaux restant est estimée à 385 009,42 € HT soit 462 011,30€ TTC. Cependant seuls les travaux de rénovation thermique et de mise en accessibilité peuvent être pris en compte par la DETR, ce qui porte le montant global à 326 213,65€ HT

Le plan de financement pour la DETR serait le suivant :

Dépenses éligibles : 326 213,65€ HT	Recettes : 326 213,65€
Honoraires et études : 49 867€ HT	Fonds Solidarité Territoriale : 58 000 €
Rénovation thermique : 123 488,80€ HT	DETR : 130 485,46 (40% du total éligible)
Extension : 79 631,61€ HT	Fonds de concours : 60 000 €
Lots techniques : 73 226,24 € HT	Prêt et autofinancement : 77 728,19€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement de Solidarité Rurale.

DEMANDE SUBVENTION DETR ABORDS SALLE DE SPORT

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les travaux pour les abords de la salle des sports seraient éligibles à une subvention d'Etat au titre de la Dotation d'Equipement de Solidarité Rurale.

Le plan de financement serait le suivant :

- Dépenses éligibles : 16 552,60€ HT
- Recettes : DETR : 6 621,04€ (40% du total éligible)
Autofinancement : 9 931,56€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement de Solidarité Rurale.

VENTE PORTE-FENETRE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la porte-fenêtre mise en vente en décembre 2012 a trouvé un acquéreur. M. JC AUBRY propose 50 € pour l'acheter

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la vente de cette porte-fenêtre pour 50€.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la Communauté de communes a voté la modification de ses statuts afin de prendre la compétence facultative : Aménagement d'arrêt de connexion intermodale permettant d'assurer la cohérence avec l'ensemble des politiques de mobilité du territoire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes.

Pour extrait conforme
Le Maire, Jean-Michel DICHON

